

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°19 – DB du 27/09/2018

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Acquisition d'un chargeur télescopique – Demande de subvention

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a développé un système de gestion des déchets performants depuis plusieurs années. Depuis 1999, elle s'est lancée dans la collecte et le traitement des biodéchets des particuliers. Ces biodéchets sont traités sur la plateforme de compostage intercommunale située à Marbache.

Grâce à une modification de son process de fermentation en 2014 par une implantation d'un système d'aération forcée, la plateforme de compostage traite en moyenne 6 500 tonnes de déchets biodégradables par an (soit près de 1 500 tonnes supplémentaires qu'en 2007) et permet de produire 1 500 tonnes de compost.

Cette montée en charge de traitement des matières a eu un impact sur l'usure de certains matériels moins adaptés à de telles cadences et entraîne des coûts de réparations importants notamment sur le chargeur télescopique qui a fait l'objet

d'une acquisition en 2007. Depuis 2014, les frais de réparations sur ce matériel s'élèvent à 52 400 € TTC.

Aussi, il est nécessaire d'adapter cet outil de production qui permet :

- le déplacement des tas de déchets verts broyés,
- le déplacement de la fraction fermentescible collectée par notre prestataire en porte à porte,
- le transfert des déchets des alvéoles de fermentation,
- le chargement des alvéoles de distribution de compost,
- le chargement de semi-remorque en refus de criblage,
- le chargement de la benne de livraison de plaquettes forestières.

L'acquisition d'un tel matériel s'élève à 160 000 € TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ADEME	48 000 €	30 %
Autofinancement Bassin de Pompey	112 000 €	70 %
TOTAL	160 000 €	100%

Il est proposé de solliciter toutes les aides possibles à l'investissement au taux maximal, pour l'acquisition de ce matériel.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 11 septembre 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auxquelles la Communauté de Communes peut prétendre au taux maximal pour l'acquisition de ce matériel.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC